

**Mise à jour de la situation concernant l'approvisionnement de Norditropine® FlexPro® 5 mg/1,5 ml (CIP 3400930179543), Norditropine® FlexPro® 10 mg/1,5 ml (CIP 3400930179567) et Norditropine® FlexPro® 15 mg/1,5 ml (CIP 3400930179581), solution injectable en stylos préremplis**

Puteaux, le 26 octobre 2023

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

**Les présentations Norditropine® FlexPro® 5 mg/1,5 ml, Norditropine® FlexPro® 10 mg/1,5 ml et Norditropine® FlexPro® 15 mg/1,5 ml solutions injectables en stylos préremplis seront progressivement remises à disposition dans les prochains jours en quantités contingentées. Des tensions d'approvisionnement peuvent donc perdurer sur les 3 dosages de Norditropine® FlexPro®.**

Suite aux tensions d'approvisionnement actuelles, nous avons recommandé aux prescripteurs de **réserver l'instauration et le renouvellement de Norditropine® FlexPro®** aux patients pour lesquels il n'existe pas d'alternative thérapeutique :

- Retard de croissance lié au **syndrome de Noonan**.
- Retard de croissance chez les filles présentant une dysgénésie gonadique (**syndrome de Turner**) pour des posologies supérieures à **0,05 mg/kg/jour** et inférieures à **0,067mg/kg/jour**.

Afin de permettre à ces patients d'accéder à leur traitement, il est important de **limiter la délivrance du produit à 1 mois maximum**. Nous sommes pleinement conscients des difficultés que vous avez pu rencontrer lors des dernières semaines et mettons tout en œuvre pour que tous les patients puissent bénéficier de leur traitement.

Ainsi, si vous rencontrez des difficultés d'approvisionnement en Norditropine® FlexPro® auprès de votre grossiste-répartiteur habituel, il est nécessaire de contacter le médecin de votre patient afin d'envisager un remplacement temporaire par une autre hormone de croissance. Ce remplacement devra faire l'objet d'une formation adéquate au nouveau dispositif d'injection et d'une surveillance médicale.

Pour toute question ou demande d'information médicale complémentaire, nos services se tiennent à votre disposition par téléphone au 0 800 80 30 70 ou 01 41 97 65 00.

Vous pouvez aussi contacter directement le Délégué Spécialiste Hospitalier avec lequel vous échangez habituellement.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chère Consœur et Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

**Monique Almudever**  
Pharmacien Responsable

**Lamine Khaznadj**  
Vice-Président Affaires Cliniques  
Médicales et Réglementaires